

AR Prefecture

000-210601118-20250412-19-DE
Reçu le 16/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
Arrondissement de Nice
COMMUNE DE ROURE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 12 AVRIL 2025

Afférents au Conseil : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 07/04/2025

Date d'affichage : 07/04/2025

Voix pour : 9 Voix contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le douze avril à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire.

Présents :.

Absents représentés :

ont été nommées secrétaire de séance

DELIBERATION N° 19 : Vote BUDGET PRIMITIF 2025– Régie Hôtelière « LE ROBUR »

Le Maire propose et commente au Conseil Municipal le budget de l'exercice 2025 et qui se présente et s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes

Section d'Exploitation 42 671.21 €
Section d'Investissement 327 294.60 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Vote des membres présents ou représentés le budget primitif de l'exercice 2025 de la Régie Hôtelière « Le Robur » est approuvé à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à ROURE les jours mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 15 avril 2025

Et publication ou notification

**Madame Le Maire
Yanne SOUCHET**

